



RAPPORT DE RECHERCHE

N° 2023-5

QU'AVONS-NOUS APPRIS EN EVALUANT LES ACCELERATEURS DE BPIFRANCE ?

FABRICE GILLES, YANNICK L'HORTY, FERHAT MIHOUBI

www.tepp.eu

TEPP – Théorie et Evaluation des Politiques Publiques - FR CNRS 2042

Qu'avons-nous appris en évaluant les accélérateurs de Bpifrance ?

Fabrice Gilles¹, Yannick L'Horty², Ferhat Mihoubi³

Mars 2023

Depuis 2015, les accélérateurs de Bpifrance constituent des programmes sélectifs et intensifs d'accompagnement des dirigeants d'entreprises, dans une logique de cohorte, constitués de trois piliers, la formation, le conseil et la mise en réseaux. Dans cet article, nous rendons compte de trois études réalisées entre 2019 et 2022 en vue d'évaluer leurs effets sur les performances des entreprises accélérées. Une première évaluation a porté sur les trois premiers programmes accélérateurs ciblés sur des PME et lancés entre 2015 et 2017. Une deuxième évaluation étend le champ de l'analyse aux 10 premiers programmes accélérateurs, en incluant les accélérateurs régionaux, ceux destinés aux ETI et l'accélérateur de la filière aéronautique, suivis jusqu'en 2019. Une troisième étude porte sur les performances relatives des entreprises accélérées dans le contexte de la crise sanitaire. Avec des jeux de données et des méthodologies différentes, ces trois études produisent des résultats convergents qui indiquent que les accélérateurs augmentent à la fois le chiffre d'affaires, l'investissement et l'emploi des entreprises accélérées.

Mots clés : accélérateurs, aide à l'innovation, évaluation ex post, doubles différences, données de panel.

Codes JEL : C23, D21, G34, L53.

Les trois études recensées dans cet article ont bénéficié du soutien de Bpifrance et en particulier de l'accompagnement de Matthieu Brun, Mathilde Le, Baptiste Thornary, Alexandre Guillo et Philippe Mutricy. Nous remercions pour leurs commentaires les participants de la VI^{ème} conférence AFSE-DG Trésor sur l'évaluation des politiques publiques (10 décembre 2020), ceux de la XVII^{ème} Conférence TEPP (Evry, 21-22 octobre 2021).

¹ Université de Lille, LEM-CNRS (UMR 9221) and TEPP-CNRS (FR 2042), fabrice.gilles@univ-lille.fr.

² Université Gustave Eiffel, ERUDITE (EA 437), TEPP (FR 2042), F-77454, Marne-La-Vallée, France, yannick.lhorty@univ-eiffel.fr.

³ Univ. Paris-Est Créteil, ERUDITE (EA 437), TEPP (FR 2042), F-77454, Créteil, ferhat.mihoubi@u-pec.fr.

Introduction

Apparus au milieu des années 2000, les accélérateurs ont fait l'objet d'un volume croissant de travaux de recherche à partir du milieu des années 2010. L'expansion de cette littérature est telle qu'un grand nombre de survols de littérature leur ont d'ores et déjà été consacrés (Drori et Wright, 2018 ; Hausberg et Korreck, 2018 ; Gliedt *et al.*, 2018 ; Crisan *et al.*, 2019 ; Aljalalma & Slof, 2022 ; Noronha et al., 2022 ; Leitão et al. 2022). Les survols les plus récents s'appuient sur une sélection de plus de 50 références (53 pour Aljalalma & Slof, 2022, et 95 pour Noronha et al., 2022). Cette vaste littérature est essentiellement qualitative. Il existe encore peu de travaux ayant eu pour objet de mesurer statistiquement l'impact du passage par un accélérateur pour les entreprises accélérées et aucune étude ne porte sur la France. En outre, une large partie de la littérature indique des effets positifs de l'accélération sans toujours distinguer par quels mécanismes ces effets sont produits. De nombreux travaux indiquent que l'accès à un capital financier serait moins important pour les entreprises que l'accès à un capital entrepreneurial (Kerr, Lerner et Schoar, 2014 ; Gonzalez-Uribe et Leatherbee, 2018).

En France, un soutien public important a été donné au développement des programmes d'accélérateurs à partir de l'été 2014, sous l'égide d'Arnaud Montebourg, Ministre de l'économie, du Redressement productif et du Numérique, qui déclarait alors « nous allons sélectionner une équipe de France de PME », (...) « Nous préparons le CAC 40 du futur ». Ce programme est géré par Bpifrance, la banque publique d'investissement créée en 2012 dont l'objectif est le développement des PME. Il occupe un rôle central dans sa stratégie au service du développement des entreprises et son expansion a été souhaitée par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, dans le cadre de la *French Fab*, lancée le 2 octobre 2017 : « Je fixe l'objectif de 4 000 entreprises passées dans les accélérateurs dans quatre ans et nous donnerons les moyens à Bpifrance pour le faire », indiquait le ministre dans son discours donné lors de la cérémonie de lancement de la première promotion de l'accélérateur "Ambition PME-ETI", dédié à la filière aéronautique et créé avec le Groupement des industries de l'aéronautique et de l'espace (Gifas). En 2022, avec plus de 45 programmes d'accélération, Bpifrance accompagne près de 1000 PME et ETI chaque année.

L'accélérateur de Bpifrance offre l'exceptionnelle opportunité d'évaluer les effets spécifiques du volet non financier de l'accompagnement. Il intègre en effet toutes les dimensions classiques des accélérateurs, formation des dirigeants, mise en réseau, conseils, à l'exception des aides financières et des prises de participation. En évaluant son impact sur la croissance et l'emploi des entreprises, on est potentiellement en mesure de quantifier l'apport spécifique du volet non financier des accélérateurs. S'il ne comporte pas d'investissement financier, le programme de Bpifrance s'apparente à un

investissement en capital humain (au travers des actions de formation et de l'accès à des activités de conseil) et en capital social (par la mise en réseau des dirigeants et leur participation à des évènements). Il est intensif et sa durée est de 24 mois. On attend à la fois un effet de label et un effet *via* la transformation organisationnelle de l'entreprise.

Dans cet article, nous rendons compte de trois études réalisées entre 2019 et 2022 en vue d'évaluer les effets des accélérateurs de Bpifrance sur les performances des entreprises accélérées. Une première évaluation porte sur les trois premiers accélérateurs PME lancés entre 2015 et 2017 sur des données individuelles d'entreprises couvrant la période 2010-2017. Une deuxième évaluation prolonge l'observation de deux ans, jusqu'en 2019, et étend le champ de l'analyse aux 10 premiers accélérateurs, en incluant les accélérateurs régionaux, ceux destinés aux ETI et l'accélérateur de la filière aéronautique, suivis jusqu'en 2019. Une troisième étude porte sur les performances relatives des entreprises accélérées dans le contexte de la crise sanitaire, en 2020. Avec des jeux de données et des méthodologies différentes, ces trois études produisent des résultats convergents qui indiquent que les accélérateurs augmentent à la fois le chiffre d'affaires, l'investissement et l'emploi des entreprises accélérées.

UN OBJET ORIGINAL DANS LE PAYSAGE DES AIDES AUX ENTREPRISES

Les accélérateurs (*Seed accelerator programs*) sont par eux-mêmes un objet innovant dans le paysage des programmes d'aides au développement des entreprises. Certes, ils sont parfois présentés comme une forme particulière d'incubateurs (Hausberg et Korreck, 2018), mais la grande majorité des études leur reconnaît suffisamment de spécificités pour en faire une classe particulière d'instrument. Contrairement aux incubateurs, qui les précèdent dans le cycle de vie d'un projet d'entreprise, ils ne sont pas nécessairement ciblés sur des micro-entreprises naissantes et ils ne sont pas focalisés sur une offre de lieu d'hébergement favorable au développement du projet d'entreprise. Ce ne sont pas non plus des plateformes intégrées de services destinées à favoriser l'innovation en reliant des communautés scientifiques et industrielles sur un territoire donné, dans une logique d'éco-système, à l'image du programme *Connect* initié à San Diego en 1984 (Walshok, 2013) ou dans la logique des pôles de compétitivité en France. Les accélérateurs se définissent plutôt comme des « camps d'entraînement », à durée déterminée, dans lesquels une cohorte de dirigeants d'entreprises déjà existantes, bénéficie d'actions de formation et de mentorat. Les camps sont d'une intensité et d'une durée variable, généralement de trois mois à douze mois.

La littérature sur les accélérateurs comprend essentiellement des études de cas, qui reposent sur des entretiens avec les acteurs de l'entreprise et des suivis d'indicateurs. L'apport est à la fois descriptif et

conceptuel. Il consiste à définir les spécificités des programmes d'accélérateurs relativement à d'autres programmes d'aides aux entreprises. Puisqu'il existe en effet une grande variété de programmes, il est utile d'en distinguer différentes composantes afin d'analyser les canaux au travers desquels les accélérateurs développent effectivement la croissance des entreprises. Dans l'une des premières études sur le sujet, Miller et Bound (2011) soulignent que le modèle des accélérateurs repose sur la combinaison d'un petit nombre d'ingrédients que l'on retrouve dans des proportions variées dans l'ensemble des programmes. Ils mettent en avant cinq caractéristiques principales qui formeraient la spécificité des accélérateurs relativement à d'autres programmes d'aides aux entreprises.

- 1) Même s'il est sélectif, l'accès aux accélérateurs est ouvert à toutes les entreprises qui peuvent y candidater ;
- 2) Les entreprises participantes peuvent avoir accès à des facilités de financement, sous la forme d'un investissement de préamorçage, parfois en échange de fonds propres ;
- 3) Les bénéficiaires des formations sont les équipes dirigeantes des entreprises, qui constituent des équipes de taille restreinte. L'accès à ces formations n'est donc pas réservé exclusivement aux fondateurs individuels des entreprises ;
- 4) L'accélérateur consiste en un programme de soutien limité dans le temps qui intègre des événements programmés et un encadrement intensif ;
- 5) Le programme est organisé sur la base d'une logique de cohortes ou de "classes" de jeunes entreprises plutôt qu'un suivi purement individuel des entreprises.

Il est intéressant de noter que le volet financier est présent dans cette liste d'ingrédients (au point 2), même s'il n'est pas nécessairement proposé de façon systématique dans le bouquet d'actions offertes par l'ensemble des programmes d'accélérateurs. Les accélérateurs comprennent ainsi un volet financier et un volet non financier. La principale finalité poursuivie par ce dernier est d'améliorer l'efficacité des dirigeants des entreprises, « de les aider à apprendre rapidement, à créer des réseaux puissants et à devenir de meilleurs entrepreneurs » (Miller et Bound, 2011). Dans une étude ultérieure publiée également par la fondation Nesta, Clarysse *et al.* (2015) précisent que la durée des programmes est de trois à six mois et que les programmes sont rythmés par des événements collectifs de type "Journée de démonstration" auprès des investisseurs. La même étude indique aussi que la taille des promotions va de 12 (*TechStars*) à 50 participants (*Y Combinator*).

L'un des leviers réside dans le capital entrepreneurial des entreprises, c'est-à-dire l'ensemble des compétences et des ressources nécessaires au décollage et à la croissance des entreprises. Ce type de

capital combine des éléments non monétaires, le capital humain et le capital social du dirigeant et de son équipe, et éventuellement, des éléments monétaires qui prennent la forme d'un accès préférentiel à des financements avec ou sans prises de participation. Le volet non monétaire inclut la capacité individuelle des dirigeants à saisir les opportunités de développement de leur entreprise, la réputation de l'entreprise qui permet d'attirer les employés, les investisseurs et les clients et l'accès à un réseau d'entrepreneurs. Ce dernier constitue depuis longtemps dans la littérature managériale un élément jugé favorable à la performance des entreprises (Mokry, 1988 ; Larson, 1991). La formation des dirigeants a aussi pour objectif de maintenir la passion de l'entrepreneuriat et le goût d'entreprendre ce qui est censé produire des effets positifs sur la création d'entreprises et de valeur (Gielnik *et al.*, 2017).

Pour développer ce capital entrepreneurial, les programmes comprennent généralement un enseignement formel, sous la forme d'ateliers ou de séminaires consacrés à l'entrepreneuriat). Ils comprennent aussi un volet de conseils aux dirigeants, sous la forme par exemple de l'accès à des mentors et des possibilités de mise en réseau (Cohen et Hochberg, 2014). Les accélérateurs peuvent ainsi accroître le capital entrepreneurial des dirigeants tout en leur donnant un signal certifié de qualité entrepreneuriale.

On peut distinguer plusieurs catégories d'accélérateurs selon les finalités poursuivies. Clarysse, Wright et Van Hove (2015) proposent de distinguer les accélérateurs animés par les investisseurs (*investor-led accelerator*) dont la finalité est de présenter les entreprises accélérées à un panel d'investisseurs potentiels, les accélérateurs à vocation territoriale (*ecosystem accelerators*), animé principalement par des autorités publiques en charge du développement d'un territoire, et ceux fondés sur une logique de complémentarité productive (*matchmaker accelerator*), animé par une grande entreprise, une banque ou une filière de production. Ces trois catégories de programmes se distinguent à la fois par le statut de leurs animateurs, par les finalités qu'ils poursuivent et par leur contenu.

Les accélérateurs de Bpifrance

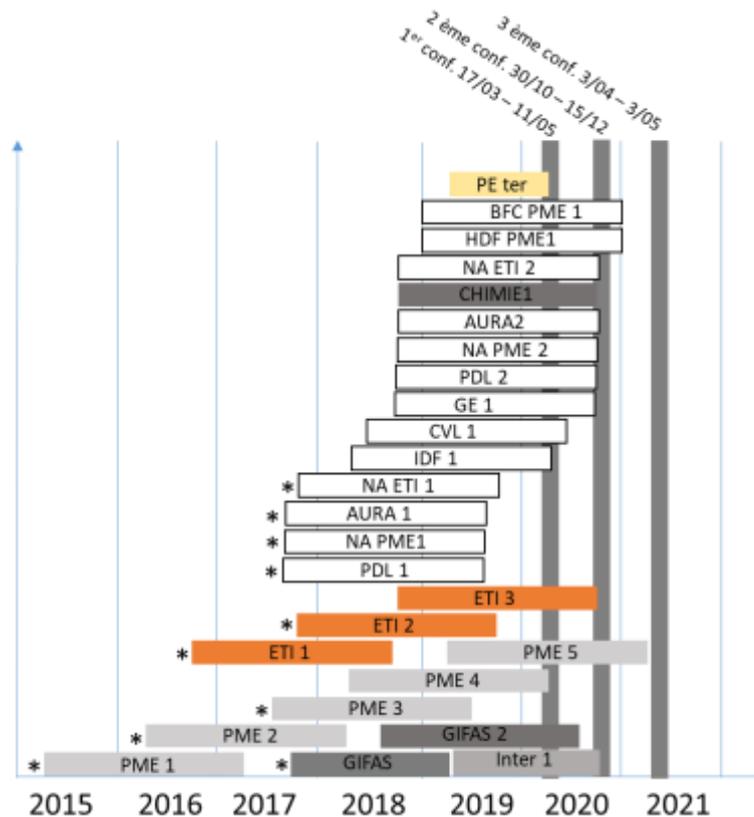
Les programmes accélérateurs de Bpifrance s'inscrivent plutôt dans les deuxièmes et troisièmes types de la typologie de Clarysse, Wright et Van Hove (2015). Ce sont des programmes sélectifs animés par un acteur public qui combinent trois types d'interventions, issues des métiers de Bpifrance : le conseil aux entreprises (équipe Initiative Conseil), la formation des dirigeants et de leurs équipes (équipe Université), la mise en réseau, l'organisation d'évènements et l'accès à un bouquet de services (équipe Accompagnement). Ces interventions sont coordonnées dans une logique de parcours collectif, pour des cohortes de 30 à 60 entreprises, sur une durée de 12 à 24 mois. Elles s'apparentent à une action de formation des dirigeants. Des différences existent entre les générations et entre les types

d'accélérateurs, à la fois dans l'organisation et dans les finalités, mais la signature commune est forte. L'accélérateur de Bpifrance est un dispositif d'accompagnement non financier, de forte intensité, dans une logique de parcours. La logique économique est celle d'un investissement en capital humain et en capital social. Ce n'est pas uniquement un label, puisque ces interventions induisent une réelle transformation organisationnelle de l'entreprise, par exemple au travers de la mise en place d'un comité de direction.

Depuis 2015, Bpifrance a développé plusieurs familles d'accélérateurs. Les premiers accélérateurs avaient un recrutement national et étaient ciblés sur des petites et moyennes entreprises de tous secteurs d'activité, sélectionnées pour leur capacité de développement. La première promotion d'entreprises accélérées (PME1) est entrée dans le dispositif en mars 2015 pour en sortir en mars 2017. Les entreprises de la promotion suivante (PME2), ont débuté leur accélération en 2016. La troisième promotion de l'accélérateur PME a débuté le programme en mars 2017. Ces premiers programmes ont joué un rôle pilote pour les déclinaisons ultérieures. Après avoir ciblé des entreprises de taille moyenne ou intermédiaires repérées pour leur fort potentiel de croissance, de nouvelles générations de programmes accélérateurs ont été développées avec des régions ou des filières professionnelles. Des différences existent entre les générations et entre les types d'accélérateurs (national PE, PME et ETI, sectoriel, régional), à la fois dans l'organisation (durée) et dans les finalités, mais la signature commune est forte : il s'agit toujours d'un accompagnement non financier dans une logique de parcours, ciblé sur un objectif de performance. L'expansion a une allure exponentielle.

Le graphique 1 présente le déploiement dans le temps de ces différents types d'accélérateurs en couvrant l'ensemble des 24 programmes mis en œuvre jusqu'en 2020. Notre première évaluation porte sur les trois premiers programmes PME. La deuxième évaluation porte sur les 10 programmes achevés fin 2019, avant la crise sanitaire. Ils sont précédés d'un astérisque sur le graphique.

Graphique 1. Les premiers programmes accélérateurs de Bpifrance (2015-2020)

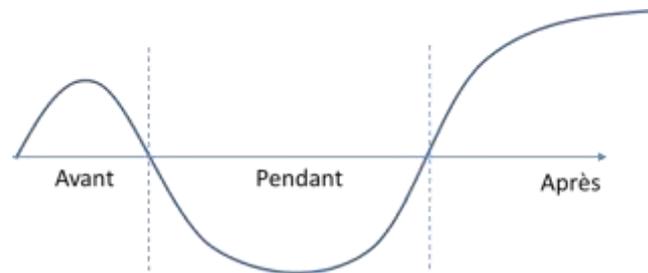


UN VERITABLE DEFI DU POINT DE VUE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

On peut alors se tourner vers la très abondante littérature sur l'évaluation des actions de formation pour étudier les effets attendus d'un tel programme. Le survol réalisé par Card *et al.* (2018) analyse les résultats de 207 études portant sur des politiques actives de marché du travail dont la moitié concerne des formations. Il montre que, en comparaison avec d'autres programmes, les effets des actions de formation pour la population des demandeurs d'emploi sont relativement limités à court terme mais deviennent plus importants à moyen et long termes. Le même type de conclusion a été obtenu en France où les chômeurs qui ont suivi une formation ne trouvent pas toujours un emploi plus rapidement que ceux qui n'en ont pas bénéficié (Crépon *et al.*, 2012). Cette littérature suggère que les effets sur l'emploi d'un programme de formation diffèrent selon l'horizon auquel on se situe. Le schéma 1 résume les effets attendus avant, pendant et après la période de formation. Avant l'action de formation, si l'accès à la formation est sélectif, il produit un effet de signal et de reconnaissance positif. Pendant la formation, le mécanisme dominant est un effet *lock-in*. La personne en formation est comme enfermée dans la formation ce qui limite le temps consacré à d'autres activités (dont la recherche d'emploi) et réduit ses performances. Après la période de formation, l'effet est indéterminé,

il dépend de l'efficacité de la formation et de sa capacité à améliorer le capital humain des personnes formées.

Schéma 1. Les effets attendus d'une action de formation.



Ce schéma général ne s'applique pas mécaniquement aux accélérateurs. Dans le cas du programme de Bpifrance, le « traitement » peut potentiellement produire des effets bénéfiques assez rapidement : la transformation organisationnelle peut débuter dès la première semaine. Les dirigeants accélérés « absorbent » des doses de traitement dès leur entrée dans le programme et celui-ci peut exercer un effet de label à la fois immédiat et durable. Les questions de l'existence et de la durée de l'effet de signal, de l'effet de *lock-in* et de l'effet accélérateur sont donc ouvertes et ne peuvent être tranchées qu'empiriquement.

L'évaluation des accélérateurs, qui consiste à mesurer l'impact causal de ces programmes sur le développement des entreprises accélérées, est confrontée au problème de sélection des entreprises accélérées. La sélection est double. D'une part, les entreprises accélérées sont sélectionnées en raison de leurs performances et de leur capacité de développement par Bpifrance et ses partenaires. D'autre part, ces entreprises s'auto-sélectionnent en décidant de participer ou non à un programme accélérateur. La sélection porte donc sur des critères observables tel que la taille de l'entreprise, le volume de chiffre d'affaires, la croissance de son activité, et sur des caractéristiques non observables telle que la disponibilité du dirigeant ou ses ambitions pour son entreprise. Il importe de distinguer l'effet propre de l'accélérateur de l'effet de cette sélection, ce qui suppose de construire un groupe témoin d'entreprises non accélérées avec les mêmes caractéristiques que celles qui ont été accélérées.

Dans un cadre purement expérimental, l'assignation des entreprises dans les groupes test et témoin s'effectuerait sur la base d'un simple tirage au sort, qui est le meilleur moyen de garantir que les deux groupes soient parfaitement comparables, parce qu'ils ont été strictement sélectionnés de la même manière, par le jeu du hasard. Dans le cadre quasi-expérimental qui est le nôtre, il importe de construire un groupe témoin dont le mode de sélection soit le même que celui du groupe traité afin d'éviter tout biais de sélection.

Nous avons choisi de constituer le groupe d'entreprises témoins à partir des entreprises labélisées « Excellence », qui est un label interne à Bpifrance désignant des entreprises clientes de la banque

présentant des garanties de solvabilité élevées. Plusieurs arguments justifient ce choix. Tout d'abord, ces entreprises ont été sélectionnées par Bpifrance sur la base de leurs performances qui sont sensiblement supérieures à celles des autres entreprises clientes de la banque publique et *a fortiori* des entreprises non clientes. Des entretiens avec les équipes cadres de Bpifrance nous ont confirmé que ces entreprises avaient les mêmes caractéristiques que celles des entreprises accélérées du point de vue de Bpifrance. Leurs performances sont comparables à celles des entreprises accélérées avant leur sélection, ce qui est vérifiable statistiquement. Enfin, c'est presque exclusivement au sein de ce réseau que sont sélectionnées les entreprises passant par l'accélérateur. Les entreprises labélisées « Excellence » constituent de fait le plus petit groupe d'entreprises qui présentent les caractéristiques les plus proches des entreprises accélérées.

UNE PREMIERE EVALUATION AUX RESULTATS ENCOURAGEANTS

La première évaluation que nous avons réalisée portait sur les accélérateurs de Bpifrance de portée nationale ciblés sur les petites et moyennes entreprises (Gilles *et al.*, 2021). Réalisée en 2018, elle couvre les trois premières promotions d'entreprises accélérées dans les accélérateurs PME de Bpifrance, entrées en 2015, 2016 et 2017 dans le dispositif. Nous avons choisi de ne pas inclure PME4 qui a débuté en mars 2018 compte tenu du faible nombre d'entreprises pour lesquelles nous disposons d'information en 2018. Nous avons fait le choix également de ne pas considérer la première promotion d'entreprises de taille intermédiaire (ETI1) entrée en octobre 2016 et sortie en octobre 2018 parce qu'elle comptait un petit nombre d'entreprises (25) dont les caractéristiques étaient assez différentes de celles des promotions PME.

Les trois cohortes d'entreprises accélérées PME 1 à 3 réunissent un total de 171 entreprises (tableau 1). Bpifrance a mis à notre disposition une base de données pour ces entreprises contenant un grand nombre de variables issues du compte de résultat et du bilan pour l'ensemble de la période 2010-2018. Toutefois, parmi les entreprises accélérées figuraient des têtes de groupe repérées par un code NAF correspondant à des activités de Holding. Faute de comptes consolidés, nous avons pris le parti de ne pas en tenir compte. Par ailleurs, dans l'échantillon, figuraient aussi des entreprises accélérées reliées à des fonds de placement. Les variables de performance de ces entreprises étant très différentes de celles des autres d'entreprises, nous avons là aussi pris le parti de nous en séparer. L'échantillon final d'entreprises accélérées compte 142 entreprises réparties de la façon suivante : 57 pour PME1, 49 pour PME2 et 36 pour PME3.

Tableau 1. Echantillon d'entreprises accélérées

	Date d'entrée	Date de sortie	Nombre d'entreprises	N hors tête de groupe et FP	Nombre final
PME1	mars-15	févr-17	60	57	57
PME2	mars-16	févr-18	59	52	49
PME3	mars-17	févr-19	52	40	36
Ensemble	–	–	171	148	142

Sources : données Bpifrance et ALTARES.

Il est important de noter qu'il existe une forte hétérogénéité des entreprises à la fois à l'intérieur de chacune des trois cohortes et entre ces cohortes. Dans le tableau 2, nous présentons des statistiques descriptives pour chaque cohorte, pour quatre variables : le chiffre d'affaires moyen, les effectifs salariés, l'excédent brut d'exploitation et le résultat. Les valeurs sont calculées pour l'année précédant l'entrée en accélérateur (2014 à 2016 selon les promotions) et pour l'année suivant la sortie de l'accélérateur, soit trois ans plus tard (sauf pour PME 3, entrée en 2017 où nous n'observons que la deuxième année du traitement, 2018). Les entreprises entrées dans PME 1 faisaient près de 25 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, 1,8 million d'euros d'EBE pour un résultat de près de 900 000 euros avec 118 salariés. On constate que les entreprises entrées en PME2 présentaient des valeurs plus faibles pour tous ces indicateurs, avec notamment 20,5 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et 97 salariés. Le mouvement de contraction de la taille des lauréats des accélérateurs s'est poursuivi avec PME 3 avec un chiffre d'affaires moyen de 15,5 millions d'euros et un effectif de 66 salariés. Les entreprises passées par les accélérateurs PME successifs sont en moyenne de taille de plus en plus petite.

Les trois promotions de l'accélérateur affichent tous des effets apparents positifs, qui semblent plus marqués pour PME2 et PME3 que pour PME1. Entre l'année précédant l'entrée en accélérateur et l'année suivant la sortie, la progression du chiffre d'affaires moyen est de 22 % pour PME1 et de 50 % pour les deux promotions suivantes. La progression des effectifs est de 12 % pour PME1 et de respectivement 26% et 36 % pour les deux promotions suivantes. On constate que les progressions moyennes de l'EBE et des résultats sont plus volatiles et affichent des résultats assez contrastés selon les promotions.

Tableau 2. Caractéristiques des entreprises passées par les accélérateurs PME national 1 à 3.

		T-1	T+2*	Variation sur 3 ans
PME1	CA	24774454	30184314	22%
	Effectifs	118	132	12%
	EBE	1818372	2028807	12%
	Résultat	895158	641194	-28%
PME2	CA	20572780	30836684	50%
	Effectifs	97	122	26%
	EBE	1036064	2601656	151%
	Résultat	513799	1313825	156%
PME3	CA	15493089	23176045	50%
	Effectifs	66	90	36%
	EBE	1009379	961090	-5%
	Résultat	749658	555089	-26%
3 cohortes	CA	20903865	33709092	61%
	Effectifs	97,4	129	33%
	EBE	1335518	2028807	52%
	Résultat	724168,9	830910	15%

Source : données Bpifrance et ALTARES.

Champ : 142 entreprises passées par l'accélérateur national PME de Bpifrance entre 2015 et 2017.

Notes : *Deuxième année du traitement (T+1) pour PME3.

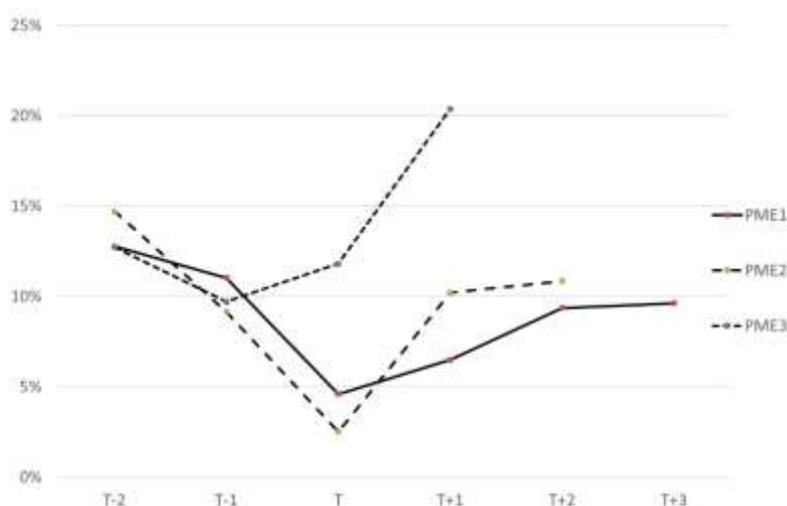
Pour chacune des promotions, nous disposons d'un faible nombre d'observations et les résultats sont en pratique assez sensibles à la présence ou non de telle ou telle entreprise, à la nature des indicateurs et aux valeurs extrêmes. Nous illustrons cette sensibilité dans le graphique 2 où sont reproduites les moyennes des taux de croissance du chiffre d'affaires des trois cohortes. L'axe horizontal est le temps en années, centré sur l'année d'entrée en accélérateur notée T, T+1 étant la deuxième année de présence dans le programme et l'année de sortie, T+2 et T+3 désignant les années suivant le programme tandis que les années T-2 à T-1 désignent les années précédant l'entrée dans le programme. Notons que si l'année T+1 est observée pour les trois promotions, l'année T+2 n'est observée que pour PME1 et PME2, et l'année T+3 n'est observée que pour la cohorte la plus ancienne PME1.

Le point qui nous intéresse réside dans le profil général des courbes qui a une forme en V plus ou moins aplatie, centrée sur la première année du programme, T. Ce graphique évoque de façon stylisée le profil théorique de la figure 1. La branche gauche du V pourrait s'interpréter comme un effet de sélection : les entreprises sélectionnées pour entrer dans l'accélérateur l'ont été parce qu'elles ont une forte croissance de leur chiffre d'affaires. Le point bas en T (pour PME1 et 2 seulement) pourrait

s'interpréter comme un effet de *lock-in* : les entreprises qui entrent dans l'accélérateur effectuent des réorganisations dont le premier effet peut être de ralentir la progression de leur chiffre d'affaires. La branche droite du V correspond à l'effet d'accélération et suggère un effet positif du programme.

L'effet accélérateur paraît d'autant plus accentué que la génération d'accélérateur est récente. Il paraît plus marqué pour PME 3 que pour PME2 ou PME1. Notons que cet effet peut renvoyer au moins en partie aux changements de composition dans les entreprises accélérées, qui sont plus petites dans les promotions les plus récentes. L'ordre de grandeur de l'effet positif est autour d'une hausse du CA de plusieurs points de pourcentage après accélération.

Graphique 2. Croissance du chiffre d'affaires, avant, pendant et après l'entrée en accélérateur



Source : données Bpifrance et ALTARES.

Une difficulté de l'évaluation porte sur le faible nombre d'entreprises accélérées. Comme il existe une forte hétérogénéité des entreprises au sein de chaque promotion, les performances moyennes d'une promotion peuvent être très sensibles à celles d'un petit nombre d'entreprises caractérisées par une forte dynamique de croissance. La variance des indicateurs de performance est élevée, ce qui rend moins significatif l'écart de performance entre groupes traité et témoin.

Le choix de la méthode d'évaluation retenue va être grandement guidé par ces éléments. Une méthode de score de propension nécessite en pratique un grand nombre d'observations et est peu adapté à la taille de nos échantillons. Nous avons préféré une méthode des doubles différences en panel, sur les entreprises pérennes de 2010 à 2017. Elle consiste à comparer l'évolution des performances des entreprises du groupe traité à celles du groupe témoin avant et après la mise en place de l'accélérateur. Cette approche est également complétée par des estimations en triple différences. On considère dans le groupe témoin l'ensemble des entreprises appartenant au réseau Excellence pour peu qu'elles soient des PME avant la mise en place de l'accélérateur. Pour mettre en

relation des entreprises comparables, on raisonne *toutes choses égales par ailleurs*, en introduisant des variables de contrôle permettant de tenir compte des différences en termes de caractéristiques. Ces variables correspondent à la taille de l'entreprise, au secteur d'activité, à des ratios économiques et financiers caractérisant les entreprises (taux de marge, taux de rentabilité économique, intensité capitalistique, productivité du travail, part des exportations dans le chiffre d'affaires) à la fois en niveau et en taux de croissance.

Nous avons considéré un ensemble de variables de performance relativement large : le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat, le total du bilan, l'investissement, l'emploi salarié et une variable indiquant si l'entreprise est passée du statut de PME à celui d'ETI. Quelle que soit la variable de performance considérée, les tests de falsification rejettent la présence d'un effet accélérateur en 2013. Par conséquent, on ne peut pas rejeter l'hypothèse de tendance commune entre le groupe d'entreprises accélérées et celui des entreprises appartenant au groupe témoin.

Nous parvenons à des effets significativement différents de zéro en 2017 pour les accélérateurs PME2 et PM3 sur le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et l'investissement corporel. Il s'agit de résultats obtenus de façon rapide par les entreprises accélérées, ce qui relativise l'idée selon laquelle les accélérateurs produiraient un effet Lock-in, à la manière des programmes de formation. Ainsi la participation aux accélérateurs PME2 ou PME3 aurait procuré un surcroît de croissance relativement au groupe témoin (ou encore à la situation de référence qui aurait prévalu en l'absence de l'accélérateur) du chiffre d'affaires de 9,8 points de pourcentage en moyenne en 2017. De même, la valeur ajoutée des entreprises accélérées dans PME2 ou PME3 aurait connu un supplément de croissance en moyenne de 16 points et pour l'investissement corporel des entreprises accélérées on parviendrait en moyenne à un surcroît d'investissement de 257 409 euros, soit une variation de l'investissement décuplé pour les entreprises accélérées. Pour les entreprises ayant bénéficié du programme PME1, nous parvenons à un effet positif pour le passage du statut de PME à celui d'ETI. La probabilité de passer du statut de PME à celui d'ETI aurait augmenté en moyenne de 7,5 points de pourcentage.

Tableau 3. Evaluation des effets de l'accélérateur national PME de Bpifrance sur les promotions d'entreprises accélérées de 2015 à 2017. Estimations en doubles différences.

Indicatrice d'accélération_/ Variable expliquée	Variation du logarithme du CA	Variation du logarithme de la VA	Variation de l'investissement corporel	Acquérir le statut d'ETI
Test de falsification (effet de l'accélérateur s'il avait été mis en place en 2013 dans toutes les entreprises accélérées ultérieurement)	0,033 (0,237)	-0,025 (0,600)	530,213 (0,994)	-0,009 (0,201)
Effet des accélérateurs PME 2 et 3 en 2017	0,098** (0,042)	0,160** (0,024)	257 409,000* (0,073)	
Effet spécifique pour PME1 en 2016				0,075* (0,069)
Nombre d'observations (entreprises*années)	4,036	3,935	4,034	4,062
Coefficient de détermination (R2)	0,033	0,027	0,015	0,205

Sources : données Bpifrance, ALTARES et annexe 1.

Champ : 885 entreprises membres excellence, dont 142 sont passées par l'accélérateur national PME de Bpifrance entre 2015 et 2017.

Note : pour chaque variable sont fournis le coefficient et la probabilité critique associée (plus petite probabilité pour laquelle le coefficient est considéré comme étant statistiquement significativement différent de 0). Significativité : *** (respectivement ** , respectivement *) renvoie à un coefficient significativement différent de 0 à 1% (respectivement 5%, respectivement à 10%).

Dans cette première évaluation, nous ne sommes pas parvenus à des effets significatifs des accélérateurs PME sur l'excédent brut d'exploitation, le résultat, le total du bilan et l'emploi salarié.

EXTENSION ET APPROFONDISSEMENTS : LES ENSEIGNEMENTS D'UNE DEUXIEME EVALUATION

Notre deuxième étude (Gilles *et al.*, 2022-a) élargit l'évaluation de l'impact des accélérateurs aux 360 entreprises ayant participé aux 10 premiers programmes accélérateurs (cf. graphique 1). Ces accélérateurs sont les 3 programmes nationaux PME1, 2 et 3, les 2 programmes nationaux ETI1 et 2, les 4 accélérateurs régionaux Pays de Loire1, Auvergne-Rhône-Alpes 1, et Nouvelle-Aquitaine 1, et l'accélérateur sectoriel pour l'aéronautique, le GIFAS. Elle élargit également la fenêtre temporelle de l'évaluation à des données fiscales et comptables allant jusqu'en 2019 de façon à couvrir l'ensemble des accélérateurs dont les entreprises sont sorties avant le début de la crise sanitaire. En outre, les variables de résultats sont étendues à l'EBE et l'emploi.

Un changement notable concerne les données. Au lieu du fichier ALTARES, nous utilisons désormais les données issues de la statistique publique, avec les données du fichier FARE qui est celui des données individuelles comptables des entreprises, partie prenante du dispositif ESANE (« Elaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises ») qui a succédé en 2009 au dispositif antérieur composé des EAE et de Suse. Les performances du groupe témoin sont à la fois plus précises et moins exposées à un risque de biais. Nous ne retenons auparavant que les entreprises où les variables ne comptaient pas

plus de deux valeurs manquantes consécutives, c-à-d celles qui fournissaient les comptes les plus exhaustifs, en général des entreprises de grande taille. Or les grandes entreprises présentent des évolutions bien moins erratiques sur les variables de résultats que les petites entreprises. Le nouveau groupe témoin est composé de 3300 à 3850 entreprises pour les estimations des accélérateurs PME1 à 3, contre 739 dans l'étude initiale.

Un autre changement porte sur la pondération des estimations. Dans la première évaluation, les régressions étaient menées sans pondération : nous mettions ainsi les entreprises sur un même pied d'égalité, indépendamment de leur taille. Ce point de vue microéconomique, au niveau « entreprise », conduit à sous-représenter les entreprises de grande taille. Désormais, nous effectuons aussi des estimations pondérées par la taille des entreprises (CA, effectif, ... selon la variable de résultat). Ces estimations relèvent davantage d'un point de vue macroéconomique, en mesurant des effets au niveau des variables considérées de façon agrégée (le CA, la VA ou l'emploi). Ce point de vue sous-représente les entreprises de petite taille. Les deux approches sont valides et elles sont complémentaires. Leur combinaison améliore l'analyse de l'hétérogénéité des effets des accélérateurs suivant la taille des entreprises.

La méthode d'évaluation est en revanche inchangée. Nous comparons les performances des entreprises accélérées avec celles des entreprises du réseau Excellence de Bpifrance (ou du répertoire de la fédération GIFAS). On raisonne toutes choses égales par ailleurs en procédant à des estimations sur données de panel avec deux méthodes d'estimation, en doubles puis en triples différences, en introduisant de nombreuses variables de contrôle.

Les résultats de cette nouvelle évaluation jusqu'en 2019 confirment ceux de la première évaluation sur des données allant jusqu'en 2017 en l'affinant : aux effets positifs détectés sur le CA, voire la VA, et l'investissement, s'ajoute un effet robuste sur l'EBE et l'emploi. Pour les accélérateurs PME, on détecte un effet positif sur le CA, sur la VA, sur l'EBE, l'investissement et l'emploi (en 2017). Pour les accélérateurs régionaux, on trouve un effet positif sur la VA, sur l'EBE, sur l'emploi (en Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire) et sur l'investissement (en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017). Pour les accélérateurs ETI, l'effet est positif sur le CA (NA-ETI1, 2017-2018), sur la VA (NA-ETI1, 2018), sur l'EBE (ETI1, 2018), sur l'investissement (ETI1, 2017) et l'emploi (NA-ETI1, 2018). Enfin, pour l'accélérateur sectoriel, on trouve un effet positif à la fois sur le CA, la VA et l'EBE (en 2019).

Ce faisant, la lecture des effets des accélérateurs gagne en cohérence économique. Tout se passe effectivement comme si les entreprises accélérées avaient subi un choc positif de compétitivité, qui les rend plus productives et plus rentables. L'effet positif sur le CA, voire la VA, et l'EBE est cohérent

avec ce type de prédiction. L'amélioration de ces performances permet aux entreprises concernées d'accroître l'emploi et d'investir davantage. Ce sont aussi des effets attendus.

LA RUPTURE DE LA CRISE SANITAIRE ET L'EXPLORATION DES EFFETS DE RESILIENCE

En marge de cette nouvelle évaluation, un travail spécifique et exploratoire a été réalisé sur les premières données de l'année 2020, en s'appuyant sur les sources internes transmises par Bpifrance, afin d'étudier la résilience des entreprises accélérées dans le contexte de la crise sanitaire. Cette étude complémentaire ne vise pas strictement la mise en évidence d'un impact causal, mais consiste à s'approcher le plus possible d'une détermination causale avec des techniques descriptives adaptées aux données.

On sait que la récession de 2020 a été en France presque trois fois plus forte que la « grande récession » de 2009. Le recul du PIB a été de 8 % en 2020 avant une reprise de 7% en 2021. Ces chocs massifs ont eu des effets hétérogènes selon les secteurs d'activité. En 2020, la production a chuté de 12,5 % dans l'industrie manufacturière. La construction automobile et la construction aéronautique sont les branches industrielles les plus touchées (respectivement – 31,7 % et – 31,0 % de baisse d'activité). Les secteurs de l'hébergement et de la restauration et ceux des transports ont été les plus affectés. L'effet final de la crise combine l'effet du choc et celui des aides aux entreprises et à l'emploi.

Les mécanismes sous-jacents aux effets des accélérateurs sont de nature structurelle. Ils reposent sur des transformations durables du côté de l'offre : investissement des dirigeants en capital humain, mise en réseau, transformations organisationnelles des entreprises.... Si ces transformations sont de nature à modifier les trajectoires de croissance dans un contexte macroéconomique favorable, elles peuvent aussi, a priori, modifier les capacités des entreprises à résister aux chocs exogènes.

Peut-on déceler une trajectoire particulière des entreprises accélérées pendant la crise sanitaire ? Ont-elles été moins affectées par la crise ? Dans quel ordre de grandeur ? Les effets sur l'activité sont-ils les mêmes que sur l'emploi ? Telles sont les questions auxquelles nous répondons dans cette troisième étude (Gilles et al., 2022-b).

L'approche est à nouveau celle d'une évaluation ex post qui suppose de mobiliser des données comparables, au niveau individuel, pour les entreprises traitées (les 360 accélérées en 2019) et pour un échantillon d'entreprises témoin avec des caractéristiques proches. L'étude nécessite d'utiliser des données pour l'année 2020, qui ne sont pas encore complètement disponibles dans les sources fiscales et comptables existantes, et pour les années passées, de façon à reconstituer des trajectoires de croissance.

Nous sommes partis d'une fusion des données du système d'information Altares et des données internes assez incomplètes pour de nombreuses entreprises. Nous avons exclu des échantillons des entreprises accélérées avant 2019, celles pour lesquelles les années 2019 ou 2020 étaient manquantes et celles pour lesquelles on ne disposait pas suffisamment d'observations antérieures. Au final, l'échantillon se compose de 227 entreprises, soit 63 % des 360 accélérées. On dispose également de données comparables pour 3638 entreprises Excellence en 2020 (sur un total de 5736, soit le même taux de sondage de 63%). Notre base de données ne couvre de façon satisfaisante que trois variables : le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, les effectifs salariés. Ce faible nombre de variables ne permet pas d'envisager l'estimation d'un modèle complet avec des variables de contrôle. Les exploitations sont donc uniquement descriptives. Il s'agit de se focaliser sur l'année 2020 et de vérifier pour chacune de ces variables si l'on peut détecter un comportement particulier qui distinguerait les entreprises accélérées des autres entreprises.

On mesure les taux de croissance de chaque variable en 2020 et on les compare entre les échantillons traités et témoins. L'écart de taux de croissance est une double différence entre avant et pendant la crise sanitaire, entre traités et témoins. Nous avons constitué deux groupes témoins permettant de comparer les entreprises accélérées à d'autres entreprises de mêmes caractéristiques. Le premier est constitué des entreprises labellisées Excellence, comme dans l'évaluation de 2020. Ces entreprises constituent le réservoir des entreprises de haute performance dont sont issues les accélérées. On dispose de 3500 à 4000 observations selon les variables et les années.

Le second est constitué des futures accélérées, qui ont intégré un accélérateur à partir de 2018 et qui n'en sont pas encore sorties en 2019. Ces entreprises sont en cours d'accélération en 2020 et leur participation à un accélérateur a donc été perturbée par la crise sanitaire. On recense 43 accélérateurs lancés en 2018 et 2019, (7 nationaux, 20 régionaux et 16 sectoriels), réunissant au total 1228 entreprises. Dans le vocabulaire de l'évaluation d'impact, ces entreprises sont partiellement traitées en 2020 et il s'agit donc de les comparer à celles qui ont été complètement traitées en 2020. On distingue deux indicateurs et deux groupes témoins, en privilégiant l'écart des taux de croissance et le groupe Excellence comme « compte central ».

Les résultats de la troisième étude peuvent se lire de deux façons. Il s'agit de simples constats factuels qui s'interprètent en termes de sur ou sous-exposition des entreprises accélérées à la crise sanitaire, en moyenne par groupes d'accélérées relativement à d'autres groupes d'entreprises (excellence, futures accélérées). Il est possible aussi de procéder à une interprétation causale à condition qu'en moyenne, seul le passage par un accélérateur distingue les deux groupes d'entreprises. Cette deuxième lecture est d'autant plus crédible que les groupes d'entreprises sont de grande taille. Pour

des cohortes de petites tailles, le risque est que les caractéristiques des entreprises qui composent le groupe d'accéléérées (secteur d'activité, taille, autres caractéristiques) conditionnent les résultats. Plus on désagrège le point de vue, moins l'on est précis et plus l'on s'éloigne de l'interprétation causale.

En moyenne, le taux de croissance du CA entre 2019 et 2020 pour les entreprises accélérées avant 2020 (N=227) est de - 0,3 %. Le taux de croissance du CA entre 2019 et 2020 des entreprises Excellence (N=3638) est quant à lui de - 3 %. La différence est de + 2,7 pp. Le taux de croissance du CA entre 2019 et 2020 des entreprises accélérées après 2020 (N=622) est quant à lui de - 5,52 %, soit une différence de + 5,2 pp. Globalement, les entreprises qui ont été accélérées avant 2020 affichent donc une progression de leur CA qui se situe entre 2,7 et 5,2 points au-dessus de celle d'entreprises équivalentes mais non accélérées.

Pour la valeur ajoutée, on procède au même type de calcul. Le taux de croissance de la VA entre 2019 et 2020 des entreprises accélérées avant 2020 (N=228) est de - 0,82 %. Celui des entreprises Excellence (n=3638) est de - 1,14 %. L'écart est de + 0,31 pp. Le taux de croissance de la VA en des entreprises accélérées après 2020 (n=624) est de - 3,59 %. L'écart est de + 2,77 pp. Globalement, les entreprises qui ont été accélérées avant 2020 affichent donc une progression de leur VA qui se situe entre +0,3 et +2,8 points au-dessus de celle d'entreprises équivalentes mais non accélérées.

Les résultats sur les effectifs sont plus fragiles en 2020, du fait d'un nombre beaucoup plus élevé de valeurs manquantes : 36 au total, contre 20 pour le CA et 19 pour la VA. Le taux de croissance des effectifs entre 2019 et 2020 des entreprises accélérées avant 2020 (N=211) est de + 1,62 %. Celui des entreprises Excellence (n=3638) est de + 0,95 %. L'écart est de + 0,67 pp. Le taux de croissance des effectifs entre 2019 et 2020 des entreprises accélérées après 2020 (n=578) est de - 1,78 %. L'écart est de + 3,40 pp. Globalement, les entreprises qui ont été accélérées avant 2020 affichent donc une progression de leurs effectifs qui se situe entre +0,7 et +3,4 points au-dessus de celle d'entreprises équivalentes mais non accélérées. Notons que l'effet sur les effectifs combine trois éléments : l'exposition à la crise sanitaire, la capacité de résilience des accélérateurs et l'exposition aux mesures pour l'emploi (chômage partiel, mesures d'urgence, ...).

CONCLUSIONS

Apparus au milieu des années 2000 aux Etats-Unis, les accélérateurs ont essaimé dans le monde entier. Ces programmes sélectifs et intensifs d'accompagnement et de formation des dirigeants s'apparentent à des « camps d'entraînement » pour chefs d'entreprises. S'ils ont d'ores et déjà fait l'objet d'une vaste littérature, de nature essentiellement qualitative, il existe très peu d'évaluation d'impact des accélérateurs et aucune étude ne porte sur la France. En outre, les nombreux travaux qui concluent aux effets positifs de l'accélération ne permettent pas d'identifier la nature des mécanismes en œuvre. On ne sait pas si l'accès à un capital financier est plus important pour les entreprises que le renforcement de leur capital entrepreneurial.

Une particularité intéressante du programme accélérateur mis en œuvre par Bpifrance depuis 2015 est d'être strictement non financier. Les entreprises participantes bénéficient de conseils, d'actions de formation, d'un accompagnement et d'une mise en réseau dans une logique de parcours collectif sans que leur participation n'ouvre un accès privilégié à des investissements ou à des prises de participation financière, comme c'est le cas pour de nombreux autres accélérateurs.

Cet aspect original du programme permet d'identifier l'effet du volet non financier d'un accélérateur. A cette fin, nous avons réalisés trois études complémentaires afin de prendre la mesure de l'impact de l'accélérateur de Bpifrance à partir de données comptables d'entreprises, à l'aide d'une modélisation en doubles différences en panel.

Pour l'accélérateur PME, les résultats de notre première évaluation indiquent un effet positif et rapide du programme à la fois sur la progression annuelle du chiffre d'affaires, de l'ordre de 10 points, sur la valeur ajoutée, de 16 points, et sur l'investissement corporel des entreprises, qui décuple sous l'effet du programme. Pour la première cohorte de 2015, nous trouvons un impact positif sur la probabilité de passer du statut de PME à celui d'ETI, qui s'accroît de plus de 7 points.

La deuxième évaluation étend l'analyse jusqu'en 2019 et utilise à la fois des estimations pondérées et non pondérées. Elle confirme la première évaluation sur des données de 2017 en l'affinant. Aux effets positifs sur le CA, voire la VA, et l'investissement, s'ajoute désormais un effet robuste sur l'EBE et l'emploi. Ce faisant, la lecture des effets des accélérateurs gagne en cohérence économique. Tout se passe effectivement comme si les entreprises accélérées avaient subi un choc positif de compétitivité, qui les rend plus productives et plus rentables. L'effet positif sur le CA, voire la VA, et l'EBE est cohérent avec ce type de prédiction. L'amélioration de ces performances permet aux entreprises concernées d'accroître l'emploi et d'investir davantage.

La troisième étude confirme la capacité des accélérateurs à améliorer les conditions de l'offre des entreprises accélérées, leur permettant d'afficher des résultats plus favorables que ceux des

entreprises non accélérées dans un contexte historiquement singulier comme celui de la crise sanitaire. Les effets sont positifs sur le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et l'emploi, avec un ordre de grandeur compris entre 0,5 et 5 points de pourcentage selon les variables. L'impact est plus marqué pour les entreprises qui ont bénéficié le plus récemment du « traitement accélérateur ». Contrainte par la disponibilité des données, l'étude ne couvre que trois variables et elle ne permet pas de produire une évaluation véritablement contrôlée.

Ces résultats suggèrent qu'une action de formation et d'accompagnement des chefs d'entreprise, dénuée de tout volet monétaire, peut produire des effets très importants. Les ordres de grandeurs de nos résultats ne sont pas dans la magnitude habituelle des évaluations *ex post* de programmes d'aides aux entreprises. Par exemple, les évaluations les plus récentes du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui est à l'inverse une aide purement monétaire dénuée de tout accompagnement, indiquent un effet très faible sur l'activité et l'emploi (Gilles *et al.* 2018). A notre connaissance et de façon plus générale, aucune étude sur les aides financières aux entreprises en France n'indique des effets d'un ordre de grandeur comparable à ceux que nous mettons en évidence avec les accélérateurs. Ces éléments signalent qu'il existe un gisement potentiel d'efficacité dans les actions consistant à développer le capital humain et le capital social des chefs d'entreprise, plutôt que leur seul capital financier.

Nos résultats reposent sur des observations très hétérogènes, couvrant un petit nombre d'entreprises et avec trop peu de recul temporel. Il est clair que d'autres évaluations des accélérateurs devront être effectuées dans le futur pour conforter ces premiers résultats. Avec le temps, les données d'un nombre croissant d'entreprises accélérées deviendront disponibles et permettront de produire des mesures d'impact plus précises.

Références citées

- Aljalalma, J., & Slof, J. (20220). An Updated Systematic Review of Business Accelerators: Functions, Operation, and Gaps in the Existing Literature. *Journal of Open Innovation: Technology, Market, and Complexity*, 8(4), 214.
- Card, D., Kluve J. et Weber, A. (2018), « What Works? A Meta Analysis of Recent Active Labor Market Program Evaluations », *Journal of the European Economic Association*, 16(3), 894-931. doi: 10.3386/w21431.
- Clarysse, B., Wright, M., et Van Hove, J. (2015), « A look inside accelerators: Building businesses », Research Paper, Nesta.
- Cohen, S., et Hochberg, Y. V. (2014), « Accelerating Start-Ups: The Seed Accelerator Phenomenon », Working Paper, n°2418000, Social Science Research Network.
- Crépon, B., Ferracci, M., et Fougère, D. (2012), « Training the Unemployed in France: How Does it Affect Unemployment Duration and Recurrence? », *Annals of Economics and Statistics*, (107/108), 175-199. doi:10.2307/23646576.
- Crișan, E. L., Salanță, I. I., Beleiu, I. N., Bordean, O. N. et Bunduchi, R. (2019) « A systematic literature review on accelerators », *The Journal of Technology Transfer* 40.
- Drori, I., et Wright, M. (2018), Accelerators: characteristics, trends and the new entrepreneurial ecosystem. In M. Wright (Ed.), *Accelerators: Successful venture creation and growth* (pp. 1–20). Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- Gielnik, M. M., Uyb, M. A., Funkena, R. et Bischoff K. M. (2017), « Boosting and sustaining passion: A long-term perspective on the effects of entrepreneurship training », *Journal of Business Venturing*, 32, 334-353.
- Gilles, F., L'Horty, Y., Mihoubi, F. et Yang, X. (2018), « Les effets du CICE: une évaluation ex post », *Economie et prévision*, (2), 1-36.
- Gilles, F. Y. L'Horty & F. Mihoubi (2021). « The effects of the non-financial component of business accelerators », TEPP Working papers, n°21-06, 45 p.
- Gilles, F., Y. L'Horty, & F. Mihoubi (2022-a), « A l'épreuve de la crise sanitaire, quelle résilience des entreprises accélérées ? », mimeo, juin, 30 pages.
- Gilles, F., Y. L'Horty, & F. Mihoubi (2022-b), « L'impact des accélérateurs Bpifrance sur les performances des entreprises accélérées : une nouvelle évaluation ex post », mimeo, 59 pages.
- Gonzalez-Uribe, J. et Leatherbee, M. (2018), « The Effects of Business Accelerators on Venture Performance: Evidence from Start-Up Chile », *The Review of Financial Studies*, Volume 31, Issue 4, April 2018, Pages 1566–1603, <https://doi.org/10.1093/rfs/hhx103>.
- Hausberg J. P. et Korreck S. (2018), « Business incubators and accelerators: a co-citation analysis-based, systematic literature review », *The Journal of Technology Transfer* 29.
- Kerr, W. R., Lerner, J. and Schoar. A. (2014), « The consequences of entrepreneurial finance: Evidence from angel financings », *Review of Financial Studies*, 27:20–55.
- Larson A. (1991), « Partner networks: Leveraging external ties to improve entrepreneurial performance », *Journal of Business Venturing*, 6 (3), 173-188.

Leitão, J., Pereira, D., & Gonçalves, Â. (2022). Business Incubators, Accelerators, and Performance of Technology-Based Ventures: A Systematic Literature Review. *Journal of Open Innovation: Technology, Market, and Complexity*, 8(1), 46.

Miller, P. et Bound K., (2011), « The Startup Factories. The rise of accelerator programmes to support new technology ventures », NESTA, discussion paper : june 2011, 39 pages.

Mokry, B. (1988), *Entrepreneurship and public policy: Can government stimulate business startups?* Westport, CT: Greenwood Press.

Noronha, M. E. S., Rodrigues, C. D., Longo, L. R., & Avrichir, I. (2022). An analysis of international scientific production on business accelerators from 1990 to 2019. *Iberoamerican Journal of Entrepreneurship and Small Business*, 11(1), 01-27.

Walshok, M. (2013), « A Systemic Approach to Accelerating Entrepreneurship », *Innovations: Technology | Governance | Organizations* 8 (3–4, Summer–Fall), 7-17.

TEPP Rapports de Recherche 2023

23-4. Sélection à l'entrée en master : les effets du genre et de l'origine

Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

23-3. Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

23-2. Le recrutement à l'épreuve de la distance et des crises

Laetitia Challe

23-1. Quels facteurs expliquent la faible coopération en horticulture?

Serge Blondel, Ngoc-Thao Noet

TEPP Rapports de Recherche 2022

22-8. Discrimination à l'embauche, grossesse et parentalité : une première évaluation expérimentale

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

22-7. Origine ou couleur de peau? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter

Dianké Tchabo

22-6. Discriminations dans l'accès à l'emploi : les effets croisés du genre, de l'origine et de l'adresse

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

22-5. Handicap et discriminations dans l'accès au logement : un test multicritères sur les malvoyants

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

22-4. Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale

Sylvain Chareyron, Louis-Alexandre Erb, Yannick L'Horty

22-3. Dynamique des conglomérats et politique antitrust

Armel Jacques

22-2. Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux

Denis Anne, Yannick L'Horty

22-1. Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à La Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles

Jean-François Hoarau

TEPP Rapports de Recherche 2021

21-13. Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie

Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli

21-12. Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Rebecca Peyrière

21-11. Evaluation de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

21-10. Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit François-Charles Wolff

21-9. Endettement stratégique dans un duopole mixte

Armel Jacques

21-8. Recours et non-recours à la prime d'activité : une évaluation en termes de bien-être

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, François Legendre

21-7. Mixité et performances des entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-6. Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise

Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty

21-5. Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty, Pascale Petit

21-4. Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires

Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty

21-3. Accélérer les entreprises ! Une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-2. Préférences et décisions face à la COVID-19 en France : télétravail, vaccination et confiance dans la gestion de la crise par les autorités

Serge Blondel, Sandra Chyderiotis, François Langot, Judith Mueller, Jonathan Sicsic

21-1. Confinement et chômage en France

Malak Kandoussi, François Langot

TEPP Rapports de Recherche 2020

20-5. Discriminations dans le recrutement des personnes en situation de handicap : un test multi-critère

Yannick L'Horty, Naomie Mahmoudi, Pascale Petit, François-Charles Wolff

20-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

20-3. Les effets du CICE sur l'emploi, la masse salariale et l'activité : approfondissements et extensions pour la période 2013-2016

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

20-2. Discrimination en raison du handicap moteur dans l'accès à l'emploi : une expérimentation en Ile-de-France

Naomie Mahmoudi

20-1. Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty et Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2019

19-7. Les effets des emplois francs sur les discriminations dans le recrutement : une évaluation par testing répétés

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-6. Les refus de soins discriminatoires: tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-5. Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Souleymane Mbaye

19-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital: Premiers résultats

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michael Sicsic

19-3. Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configuration familiale à Paris

Laetitia Challe, Julie Le Gallo, Yannick L'horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

19-2. Les effets du Service Militaire Volontaire sur l'insertion des jeunes : un bilan complet après deux années d'expérimentation

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'horty

19-1. Discriminations à l'embauche: Ce que nous apprennent deux décennies de testings en France

Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2018

18-7. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: nouveaux approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

18-6. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

18-5. Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public: les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

18-4. Handicap et discriminations dans l'accès à l'emploi : un testing dans les établissements culturels

Louise Philomène Mbaye

18-3. Investissement et embauche avec coûts d'ajustement fixes et asymétriques

Xavier Fairise, Jérôme Glachant

18-2. Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi: une évaluation expérimentale

Denis Anne, Julie Le Gallo, Yannick L'Horty

18-1. Les territoires ultramarins face à la transition énergétique: les apports d'un MEGC pour La Réunion

Sabine Garabedian, Olivia Ricci

TEPP Rapports de Recherche 2017

17-12. Le travail à temps partiel en France: Une étude des évolutions récentes basée sur les flux

Idriss Fontaine, Etienne Lalé, Alexis Parmentier

17-11. Les discriminations dans l'accès au logement en France: Un testing de couverture nationale

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-10. Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-09. Reprendre une entreprise : Une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail

Souleymane Mbaye

17-08. Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings

Yannick L'Horty, Mathieu Bunel, Souleymane Mbaye, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-07. Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : Un testing sur le marché des voitures d'occasion

Souleymane Mbaye, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-06. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing

Loïc Du Parquet, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Pascale Petit

17-05. Evaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes: le cas du Service Militaire Volontaire

Dennis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

17-04. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-03. La faiblesse du taux d'emploi des séniors: Quels déterminants?

Laetitia Challe

17-02. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post: Résultats complémentaires

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-01. Les discriminations dans l'accès au logement à Paris: Une expérience contrôlée

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2016

16-10. Attractivité résidentielle et croissance locale de l'emploi dans les zones d'emploi métropolitaines

Emilie Arnoult

16-9. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

16-8. Discriminations ethniques dans l'accès au logement: une expérimentation en Nouvelle-Calédonie

Mathieu Bunel, Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Catherine Ris

16-7. Les Discriminations à l'Embauche dans la Sphère Publique: Effets Respectifs de l'Adresse et De l'Origine

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-6. Inégalités et discriminations dans l'accès à la fonction publique d'Etat : une évaluation par l'analyse des fichiers administratifs de concours

Nathalie Greenan, Joseph Lafranchi, Yannick L'Horty, Mathieu Narcy, Guillaume Pierné

16-5. Le conformisme des recruteurs: une expérience contrôlée

Florent Fremigacci, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-4. Sélectionner des territoires de contrôle pour évaluer une politique localisée : le cas des territoires de soin numériques

Sophie Buffeteau, Yannick L'Horty

16-3. Discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes dans le secteur du bâtiment : les résultats d'un testing en Ile-De-France

Emmanuel Duguet, Souleymane Mbaye, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-2. Accès à l'emploi selon l'âge et le genre: Les résultats d'une expérience contrôlée

Laetitia Challe, Florent Fremigacci, François Langot, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-1. Faut-il encourager les étudiants à améliorer leur orthographe?

Estelle Bellity, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Laurent Sarfati

TEPP Rapports de Recherche 2015

15-5. A la recherche des incitations perdues : pour une fusion de la prime d'activité, de la CSG, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Etienne Lehmann

15-4. Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : Eléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

15-3. L'adresse contribue-t-elle à expliquer les écarts de salaires ? Le cas de jeunes sortant du système scolaire

Emilia Ene Jones, Florent Sari

15-2. Analyse spatiale de l'espace urbain : le cas de l'agglomération lyonnaise

Emilie Arnoult, Florent Sari

15-1. Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Florent Sari

TEPP Rapports de Recherche 2014

14-6. Dépréciation du capital humain et formation continue au cours du cycle de vie : quelle dynamique des externalités sociales ?

Arnaud Chéron, Anthony Terriau

14-5. La persistance du chômage ultra-marin

Yannick L'Horty

14-4. Grèves et productivité du travail : Application au cas français

Jérémy Tanguy

14-3. Le non-recours au RSA "socle seul": L'hypothèse du patrimoine

Sylvain Chareyron

14-2. Une évaluation de l'impact de l'aménagement des conditions de travail sur la reprise du travail après un cancer

Emmanuel Duguet, Christine Le Clainche

14-1. Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux

Yannick L'Horty, Etienne Lehmann

TEPP Rapports de Recherche 2013

13-10. La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée

Loïc du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat : les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations

Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2012

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-5. Discriminations à l'embauche des jeunes en Île-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene Jones

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : l'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-1. _Etre Meilleur Apprenti de France : quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc Du Parquet, Guillaume Pierre

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-14. Quelles politiques publiques pour protéger la biodiversité ? Une analyse spatiale
Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

11-13. Le grand Paris de l'emploi
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. Le WIKI IO : réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège
Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-10. Les effets des aides publiques aux hôtels cafés restaurants et leurs interactions : une évaluation sur micro-données d'entreprises
Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-8. Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale en Île-de-France
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty

11-7. "10 000 permis pour réussir". Evaluation quantitative
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Île-de-France
Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

11-5. Discrimination à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultat d'une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants
Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-3. Être mobile pour trouver un emploi? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne
Loïc Du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Île-de-France ?
Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

La Fédération TEPP

La fédération de recherche « Théorie et Evaluation des Politiques publiques » (FR 2042 CNRS) rassemble des équipes de recherche en Economie, Sociologie et Gestion :

- **L'Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique**, « ERUDITE », équipe d'accueil n°437 rattachée aux Universités Paris-Est Créteil et Gustave Eiffel ;
- Le **Centre de Recherches en Economie et en Management**, « CREM », unité mixte de recherche n°6211 rattachée au CNRS, à l'Université de Rennes 1 et à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- Le **Centre Pierre Naville**, « CPN », équipe d'accueil n°2543 rattachée à l'Université d'Evry Val d'Essonne ;
- Le **Centre de Recherche en Economie et Droit**, « CRED », équipe d'accueil n°7321, rattachée à l'Université Panthéon-Assas ;
- Le **Centre d'Etude des Politiques Economiques**, « EPEE », équipe d'accueil n°2177 rattachée à l'Université d'Evry Val d'Essonne ;
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux**, « GAINS », équipe d'accueil n°2167 rattachée à l'Université du Maine ;
- Le **Groupe de Recherche Angevin en Économie et Management**, « GRANEM », unité mixte de recherche UMR-MA n°49 rattachée à l'Université d'Angers ;
- Le **Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique**, « LEMNA », équipe d'accueil n°4272, rattachée à l'Université de Nantes ;
- Le **Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt** – Paris-Est, « LIPHA-PE », équipe d'accueil n°7373 rattachée à l'UPEM ;
- Le **Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien**, « CEMOI », équipe d'accueil n°EA13, rattachée à l'Université de la Réunion

TEPP rassemble 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. Elle est à la fois l'un des principaux opérateurs académiques d'évaluation de politiques publiques en France, et la plus grande fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi. Elle répond à la demande d'évaluation d'impact de programmes sociaux à l'aide de technologies avancées combinant modélisations théoriques et économétriques, techniques de recherche qualitatives et expériences contrôlées.